

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 47

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

OBJET

CPER 2015 - 2020 : Liaison Aix-Marseille 2ème phase. Convention relative au financement des travaux.

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Transports
0413310214**

PRESENTATION

La réalisation des études relatives à la phase Projet et la réalisation des Travaux ont été inscrites au CPER 2015-2020. Le Comité de Pilotage du 26 octobre 2015 a validé les objectifs fonctionnels et les aménagements techniques pour atteindre le niveau de desserte souhaité de 4 TER/h/s entre Marseille et Aix en Provence :

- modernisation des installations ferroviaires de la gare d'Aix en Provence avec notamment l'élargissement du Pont de l'avenue Schuman ;
- modernisation de la signalisation sur les lignes Aix-Rognac et Aix-Meyrargues ;
- suppression PN 110 de la Guiramande ;
- réalisation de la double voie Luynes-Gardanne sur 3,5km de longueur ;
- rallongement des quais latéraux de la gare de Simiane à 220ml ;
- rallongement du quai central de St Antoine à 220ml ;
- réalisation de la halte de Plan de Campagne.

Dans le cadre du Comité de Pilotage du 3 juin 2016, les modalités de financement des phases Projet et Réalisation ont été validées par l'ensemble des partenaires. Sur la base d'un coût total estimé à 173 M€ courants (hors financement de la halte de Plan de Campagne -7M€), la participation du Département s'élevait à 29,4 M€, soit environ 17%.

CONVENTION ETUDES PROJET TRAVAUX PREPARATOIRES

La phase PROJET-DCE, estimée à 21 mois, visait à poursuivre l'ensemble des études techniques et environnementales. Les travaux préparatoires, d'une durée de 12 mois, permettant de réaliser l'ensemble des tâches nécessaires au bon déroulement de la phase réalisation.

Le besoin de financement de phase PROJET/DCE et des Travaux Préparatoires était évalué à 20,2 M€ courants et la participation sollicitée du Département s'élevait à 3,17 M€.

Cette opération a été approuvée lors de la délibération de notre Commission Permanente n°62 du 13 juillet 2016 (rapport n°62).

PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Il convient de contractualiser le financement couvrant la réalisation de travaux majeurs qui débiteront à compter de janvier 2018, avec une mise en service du projet prévue pour octobre 2021.

Le montant des travaux de la présente convention est évaluée à 152,8 M€, la subvention sollicitée du Département s'élevant à 26,24 M€.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, et sur proposition de M. le Délégué à l'Aménagement du Territoire hors Marseille et à la Mobilité, je vous serais obligée de bien vouloir :

- accorder à SNCF Réseau une subvention de 26 240 000 € ;
- m'autoriser à signer la convention relative au financement des travaux de la 2ème phase de modernisation de la ligne Marseille - Gardanne - Aix en Provence, dont le projet est annexé au présent rapport ;
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Cette dépense sera engagée sur le chapitre 204 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL